

Communauté de communes Sud Sarthe • Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille • Communauté de communes du Pays Fléchois • Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe • Communauté de communes Cœur du Perche • Communauté de communes des Collines du Perche Normand • Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche • Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois • Communauté de communes du Perche • Communauté de communes du Sud-Est Manceau • LBN Communauté • Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé • Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe • Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles • Communauté de communes du Perche Émeraude • Communauté de communes Maine Saosnois • Communauté de communes du Pays Sabolien • Communauté de communes Le Gesnois Bilurien • Communauté de communes du Val de Sarthe • Communauté urbaine d'Alençon • Communauté urbaine Le Mans Métropole •

EPTB Sarthe

cette eau qui nous lie Établissement Public Territorial de Bassin

Un établissement public au service de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques
et de la prévention des inondations

Pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques et la prévention des inondations

La loi sur l'eau de 1992 a déclaré l'eau comme **patrimoine commun de la nation**.

L'eau est au cœur d'innombrables usages et activités qui concernent toutes les composantes socio-économiques de nos territoires. Dans un contexte d'adaptation au changement climatique, satisfaire l'ensemble des usages tout en préservant la ressource en eau et les milieux aquatiques est un exercice d'équilibriste complexe. Pour répondre aux exigences européennes et aux enjeux locaux de l'eau, il est indispensable d'adopter une logique de **gestion coordonnée et intégrée** à une échelle adaptée ; celle du **bassin versant hydrographique**.

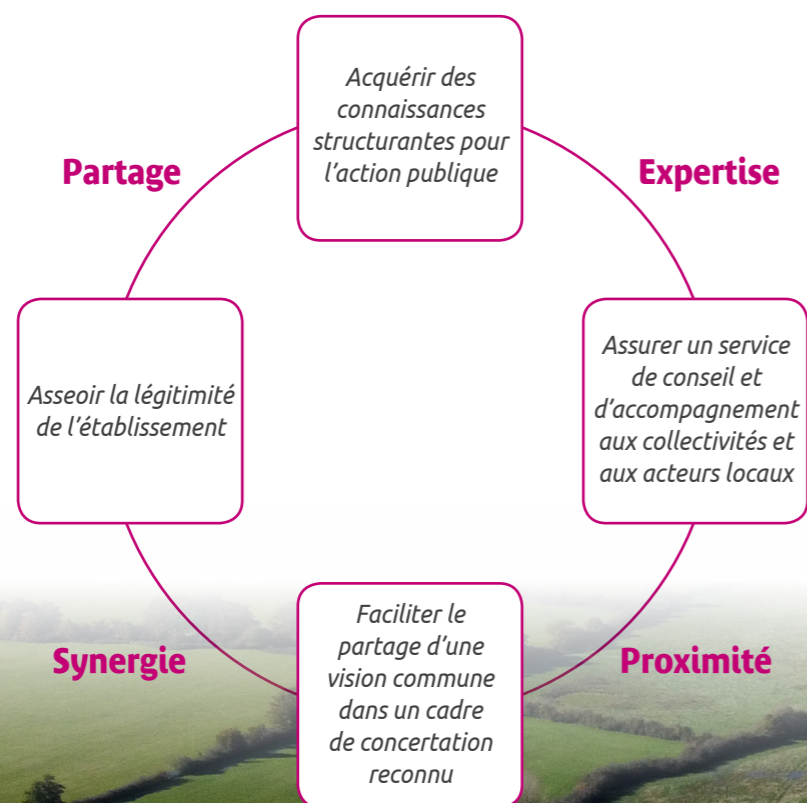
L'**Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe** (EPTB Sarthe) est un syndicat mixte fermé regroupant 22 intercommunalités du bassin versant de la rivière **Sarthe** et de son principal affluent, l'**Huisne**. Il est le fruit de la reconnaissance du Syndicat du Bassin de la Sarthe en EPTB. Les statuts de l'EPTB Sarthe ont été arrêtés le 5 août 2024. Son siège est situé à Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe).

L'**EPTB Sarthe** agit sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Sarthe. Il exerce des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (12° de l'article L211-7 du code de l'environnement).

Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités des membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants :

- **La gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques** : appui aux Commissions Locales de l'Eau des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval, dans le cadre de la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux.
- **La prévention des inondations** : études, conseil, animation et coordination des actions.

Les axes de la stratégie d'intervention de l'EPTB Sarthe



Le bassin versant de la Sarthe en quelques chiffres

8 000 km²
de territoire

9 220 km
de rivières

Sarthe :
314 km

Huisne :
165 km

670 000
habitants

533
communes

5
départements

3
régions

Son fonctionnement et ses actions

L'EPTB Sarthe est administré par un **conseil syndical** au sein duquel siègent **42 élus** désignés par les **22 intercommunalités adhérentes**. La représentation des délégués au sein du comité syndical est proportionnelle à la population des bassins versant de la collectivité qu'ils représentent : 1 délégué par tranche de 20 000 habitants.

Intercommunalité	Nb. d'habitants concernés	Nb. de délégués
CC Sud Sarthe	1 392	1
CC des Vallées de la Braye et de l'Anille	2 666	1
CC du Pays Fléchois	3 861	1
CC de la Vallée de la Haute Sarthe	7 248	1
CC des Coëvrons	9 303	1
CC Cœur de Perche	11 266	1
CC des Collines du Perche Normand	12 240	1
CC du Pays de Mortagne-au-Perche	13 656	1
CC de l'Orée de Bercée - Belinois	14 080	1
CC du Perche	15 070	1
CC du Sud Est Manceau	18 101	1
LBN Communauté	18 484	1
CC de la Champagne Conlinoise Pays de Sillé	18 486	1
CC Maine Cœur de Sarthe	21 899	2
CC Haute Sarthe Alpes Mancelles	23 097	2
CC du Perche Émeraude	27 063	2
CC Maine Saosnois	28 109	2
CC du Pays Sabolien	28 246	2
CC Le Gesnois Bilurien	29 940	2
CC du Val de Sarthe	30 887	2
CU d'Alençon	57 014	3
CU Le Mans Métropole	213 834	12
TOTAL	605 942	42

Toutes les collectivités membres sont représentées au sein du bureau syndical. Le président du comité syndical est épaulé par trois vice-présidents issus des trois bassins versants concernés par les SAGE.

Le budget de l'établissement est alimenté par les contributions de ses membres déductions faites des subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'État, de la Région des Pays de la Loire et des Départements de la Sarthe et de la Mayenne.

L'équipe administrative et technique de l'**EPTB Sarthe** est constituée de **7 agents**. Leurs missions sont organisées autour de l'administration générale de l'établissement, la gestion des bassins versants, la prévention des inondations, la connaissance et la vulgarisation scientifique et la communication.

Pour mener sa mission d'appui au territoire, l'établissement dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées et complémentaires dans les domaines de l'agronomie, du génie de l'eau, de la géologie, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale.

Parmi, les actions menées par l'**EPTB Sarthe** dans le cadre de ses deux grands domaines d'interventions, l'on peut citer :

- L'animation de l'activité des Commissions locales de l'eau et la coordination de la mise en œuvre des SAGE Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval ;
- Le portage d'études d'amélioration de la connaissance ;
- L'animation et la coordination des Contrat territoriaux signés avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire ;
- Le suivi des documents d'urbanisme locaux pour veiller leur compatibilité avec les objectifs des SAGE ;
- La sensibilisation et la communication auprès des élus et des techniciens locaux ;
- La valorisation d'un observatoire territorial sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- L'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondations du Mans avec le concours de l'État ;
- L'élaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Sarthe ;
- L'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau du bassin de la Sarthe aval.

Les collectivités membres de l'EPTB Sarthe



Vos contacts

Vincent TOREAU

Directeur. Animateur de la CLE du SAGE Huisne

- vincent.toreau@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 55

Éric LE BORGNE

Animateur de la CLE du SAGE Sarthe amont

- eric.leborgne@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 51

Julie RAZAFIMBELO

Gestionnaire administratif et comptable

- julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org
- 07 43 36 12 64

Clément BUJISHO

Chargé de mission gestion quantitative

- clement.bujisho@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 63

Julie STEIN

Animatrice de la CLE du SAGE Sarthe aval

- julie.stein@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 57

Romain BARBÉ

Chargé de mission Planification de la PI

- romain.barbe@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 24 60

Vincent IGENLICK

Chargé de mission SIG, analyse territoriale

- vincent.igelnick@bassin-sarthe.org
- 07 48 72 28 93



cette eau qui nous lie

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA SARTHE

1 Place Saint Léonard • 72130 Saint-Léonard-des-Bois
Tél. 07 43 36 12 64 • contact@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe.org